



Eurométropole de Strasboura

FA-FPT Syndicat Autonome de l'Eurométropole

de Strasbourg
21, rue de Berne • 1er étage • 67000 STRASBOURG • 03 88 36 13 79
contact@fafpt-strasbourg.eu • www.fafpt-strasbourg.eu

## ActuAutonome: actualité qui va à l'essentiel

Revalorisation du point d'indice

Le Ministre Stanislas GUERINI a annoncé le 12 juin 2023 la revalorisation du point d'indice de 1.5 %, attribution de points supplémentaire, mesures spécifiques pour les bas salaires, prime de pouvoir d'achat...

Des mesures qui ne sont pas à la hauteur de celles attendues par les syndicats et les agents.

## Les différentes mesures :

- Revalorisation du point de 1.5 % au 1er juillet 2023
  - Attribution de 5 points supplémentaires pour tous les agents à partir du 1er janvier 2024. Cela correspond à 19.54 euros net supplémentaire/mois.
- Attribution de 1 à 9 points supplémentaires pour les agents de catégorie C, situés entre les échelons 2 à 9 de la grille C1 et certains agents de catégorie B situées dans les 5 premiers échelons de la grille B1.
- Attribution d'une prime dégressive dite « prime de pouvoir d'achat » comprise entre 300 et 800 € pour soutenir les bas et moyens salaires. Elle bénéficiera aux agents dont la rémunération est inférieure à 3 250€ bruts mensuels (primes incluses). Malheureusement cette prime ne concerne pas les agents territoriaux, elle est à négocier au bon vouloir des employeurs.
  - La FA-FPT va revendiquer cette prime auprès de notre collectivité.
- Revalorisation des frais de missions engagés par les agents publics à hauteur de 10%.
- Revalorisation du barème de monétisation des comptes épargne-temps (CET).
- Reconduction de la GIPA (indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat).